

spécial dans la tourmente fermeture de l'ASV

tion passe de 3 600 euros aujourd'hui à 22 000 euros à l'horizon 2030 ; soit la cotisation est gelée et, à même échéance, le point passe de 15,55 à 3,75 euros (les pensions sont donc divisées par plus de quatre).

En mal de négociations avec l'assurance-maladie sur l'avenir de l'ASV (le sujet est conventionnel), la profession souffre aussi d'une forte division au sujet des recettes à apporter au mal. Entre réforme et fermeture pure et simple du dispositif, le cœur des médecins balance. La première solution vient d'être choisie par les dentistes, puis par les pharmaciens : le processus est forcément douloureux – il s'agit de cotiser plus pour toucher moins –, il se solde par un retrait partiel de l'assurance-maladie (qui ne finance plus qu'à 50 % au lieu de 66 % une nouvelle cotisation dite « d'ajustement ») et pérennise le système à moyenne échéance. Aujourd'hui, Alliance mise à part, les syndicats signataires de la convention médicale sont pour le maintien d'une ASV réformée.

La seconde solution est celle que défend inlassablement la Carmf : il s'agit de clore l'ASV (qui s'éteindra d'elle-même au bout d'une cinquantaine d'années) en honorant les points acquis et, pour schématiser, de reporter les cotisations qui disparaissent dans l'opération sur le régime complémentaire et/ou laisser les médecins les utiliser pour se constituer une retraite privée. Ce choix est maintenant celui d'Espace Généraliste, d'Alliance et de la FMF. « Au terme d'une discussion interne très longue et très difficile, nous avons la conviction que la fermeture du régime avec respect au mieux des droits acquis est la solution la plus honorable », explique le Dr Régi.

« Au bord du gouffre ». S'il est urgent de trouver une solution pour l'ASV, le débat n'en est pas moins très compliqué. Plusieurs notions parasitent les prises de position. A commencer par la genèse de cette allocation. Car l'ASV – au départ, c'est-à-dire au début des années 1960, facultative –, a été créée en contrepartie de l'engagement des médecins à respecter un plafond d'honoraires : la caisse prenait en charge une partie des cotisations retraite des praticiens en échange de leur modération tarifaire. Cinquante ans plus tard, l'ASV est, à ce titre, toujours considérée comme un « avantage acquis » par la profession qui craint, en cas de réforme, un désengagement de l'assurance-maladie. Un point de vue que résume le Dr Martial Olivier-Koehret, président de MG-France : « La fermeture de l'ASV peut être vue comme un "on ne paye plus" de l'assurance-maladie. » Autre écueil : quelle qu'elle soit finalement, la pilule sera difficile à avaler. On peut comprendre dans ce cas que les syndicats médicaux ne fassent pas montre d'un enthousiasme débordant pour mettre le dossier sur la table. Chacun prendra des risques en réformant l'ASV, ce que commente du côté de l'assurance-maladie M^e Julien-Daniel Noël, administrateur du RSI (régime social des indépendants) : « Je cite volontiers sur ce dossier la phrase de Paul Ra-

madier, lors de la création de la vignette automobile en 1956 : "Nous étions au bord du gouffre, nous avons fait un grand pas en avant"... »

Réformer ou fermer l'ASV, l'opération ne sera pas de tout repos. Elle serait toutefois imminente, selon le président de la Carmf. « Les dentistes ont réformé leur ASV, les pharmaciens aussi. Les infirmières sont en train de le faire. En toute logique, notre tour va venir », explique Gérard Maudru. Les décisions ne seront évidemment pas prises le 1^{er} janvier 2008, peut-être le 1^{er} janvier 2009. »

> KARINE PIGANEAU

Grève des internes et des chefs L'Isnar rejoint le mouvement

APRÈS LES INTERNES des hôpitaux (Isnih), les chefs de clinique (Isncca) et les jeunes généralistes (Snjmg), qui ont lancé un mouvement de grève totale et illimité des gardes, astreintes et continuités de service à partir de ce jeudi (« le Quotidien » du 24 septembre), l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (Isnar-Img) vient de déposer un préavis de grève pour s'opposer à la remise en cause de la liberté d'installation. « Après de multiples avertissements et malgré les propositions d'ouverture aux autorités restées lettre morte, les généralistes de demain refusent de cautionner un discours laissant miroiter à la

population et aux collectivités territoriales des remèdes pires que les maux », indique l'Isnar-Img. Le syndicat a ainsi déposé un préavis de grève totale et illimitée à compter du lundi 1^{er} octobre. Les internes déplorent que les mesures d'incitation à l'installation, évoquées dans l'avenant 20 de la convention médicale – bonus de 20 % pour les généralistes exerçant dans un cabinet de groupe dans une zone sous-médicalisée, Ndlr –, n'aient jamais été mises en application. Il est donc impossible, selon l'Isnar-Img, d'évaluer ces mesures récentes. L'Association nationale des étudiants en médecine de France (Anemf), qui réunissait son conseil d'administration ce

week-end à Rouen, a quant à elle déposé un préavis de grève qui prendrait effet à partir de vendredi. « Nous nous donnons la possibilité d'entrer en grève des gardes et astreintes à partir de vendredi », explique Charles Mazeaud, président de l'Anemf. La décision sera prise mercredi soir en conseil d'administration extraordinaire après les assemblées générales menées dans toutes les facs ! » Si l'Anemf venait à se joindre aux internes et aux chefs de clinique – hypothèse très probable –, c'est l'ensemble de la communauté étudiante qui serait mobilisée contre une remise en cause de la liberté d'installation.

> CHRISTOPHE GATTUSO



Vanessa D., visiteuse médicale Novartis en Alsace

Encore une raison de plus d'apprécier la Visite Médicale de Novartis...

Par l'étendue de sa gamme thérapeutique, Novartis s'est forgé une légitimité d'expert dans la médecine de spécialité. Pour Vanessa et l'ensemble de ses collègues, c'est la possibilité d'enrichir leur expérience et leurs connaissances. Pour vous, c'est un accès facilité à une information pertinente vis-à-vis de situations complexes ou de pathologies rares.

Entre nous, la qualité de service fera toujours la différence.



CERTIFICATION DE LA VISITE MÉDICALE - EXPERTISE ÉTENDUE - INNOVATIONS THÉRAPEUTIQUES



Pour en savoir plus ► www.visite-medicale-novartis.fr